

Vous souhaitez participer à une ou plusieurs activités.

Pour vous inscrire, vous devez :

1. Adhérer à notre association en complétant et en **nous retournant la fiche « carte d'adhérent » avec le règlement de 10 €** (celle-ci couvre tous les membres d'une famille résidant à la même adresse)



Possibilité de payer via Hello ASSO (voir lien dans le mail)
et carte dématérialisée

2. **Remplir le bulletin d'inscription « activité »** accompagné du règlement correspondant (1 activité = 1 bulletin = 1 règlement)

Vous pouvez déposer votre dossier complet :

- **Dans la boîte aux lettres de l'Aflec (8 place juhel -53940 ST Berthevin)**
courrier relevé régulièrement
- **Au Bureau de l'Aflec (réouverture le jeudi 25 août)**
Mardi et vendredi de 9 h 30 à 12 h 30
Jeudi de 16 h 30 à 18 h 30
- **Aux permanences des bénévoles (Salle de l'AGORA à déterminer)**
Mercredi 31 août de 16h30 à 18 h 30
Mardi 6 septembre de 16h30 à 18h30 (pour les nouveaux adhérents)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 31 août 2022

Nous vous remercions de respecter cette date afin de faciliter le travail des bénévoles pour la mise en place des activités.

Sans inscriptions suffisantes, l'activité pourrait être annulée.

Cordialement

Olga LECOT & BENARD Cyril

Vous allez vous inscrire à une de nos activités. Nous vous remercions de prendre connaissance des informations ci-dessous.

- ✚ **La totalité du règlement** doit être impérativement jointe au bulletin d'inscription (possibilité de régler en plusieurs fois)
- ✚ **Un questionnaire de santé ou certificat médical**
*pour l'activité gymnastique, danse et randonnée un questionnaire de santé sera remis lors de votre inscription
- ✚ **Remboursement** : aucun remboursement ne sera effectué sauf pour raison médicale ou mutation professionnelle **sur justificatif** (si remboursement, il ne pourra pas excéder l'équivalent d'un trimestre et la carte d'adhérent ne sera en aucun cas remboursée)
*pour la gymnastique le coût de la licence ne sera pas remboursé
- ✚ **Activités enfants** : les parents ou accompagnateurs doivent s'assurer :
 - ☞ que le cours a bien lieu (absence du professeur)
 - ☞ que l'enfant se rend bien à la salle où se déroule son activitéL'association est responsable de l'enfant durant les heures de cours. En dehors de ces horaires, il est sous la responsabilité des parents ou accompagnateurs.
- ✚ **RGPD** (Règlement Général sur la Protection des Données)
 - votre consentement doit nous être donné pour l'utilisation de vos données personnelles et leur enregistrement pour le fonctionnement des activités et votre information.
 - Nous nous engageons à assurer la sécurité de ces informations données et à ne pas les exploiter en dehors du cadre de l'AFLEC.

Sans ce consentement, l'AFLEC ne pourra pas prendre en compte votre inscription.